



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 13 novembre 2025

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Christelle TREHET-COLLET (arrivée au point n°3), Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, représentants les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 7 novembre 2025, CASF, article R123-16

POINT N°5 – TARIFS 2026 – PORTAGE DE REPAS

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L123-4 à L123-9, Compte tenu de l'évolution des charges du service du portage de repas, il est proposé d'augmenter le prix de vente des repas portés aux bénéficiaires du service, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :

- De fixer les tarifs ci-après, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

	Tarifs 2025	Nouveaux tarifs au 01/01/2026
Déjeuner	11,39 €	11,62€
Déjeuner + dîner	19,77 €	20,16€

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

